

La République du Centre du 5 mars 2010

Affaire Najlae Lhimer : réponse de Jean-Pierre Sueur au préfet

Suite aux propos de Bernard Fragneau, préfet, relatifs à l'affaire de la jeune Marocaine Najlae Lhimer rapportés dans notre édition du mercredi 3 mars, Jean-Pierre Sueur, sénateur du Loiret et ancien ministre, nous a fait parvenir le texte suivant.

« M. Bernard Fragneau, préfet du Loiret, écrit qu'étant en "période de réserve", il ne peut s'exprimer. Pourtant, dans le même texte, il s'en prend vivement à certains élus. C'est totalement contradictoire ! Si la période de réserve a un sens, c'est justement pour que le préfet respecte une parfaite neutralité à l'égard de l'ensemble des élus.

J'ajoute que quand les élus ne font rien on le leur reproche à juste titre. Lorsqu'ils font leur travail, on leur reproche de faire de la "récupération politique". J'ai entendu cela dix mille fois depuis trente ans. Et je ne pensais pas qu'un préfet de la République reprendrait un refrain aussi éculé.

Je tiens à témoigner que les personnes qui se préoccupent du sort de Najlae Lhimer sont de toutes opinions politiques et que, d'ailleurs, ce qui les motive, c'est le sort de cette jeune fille, et non d'autres considérations. Il est donc réducteur

et inexact de présenter les choses comme le fait Monsieur le Préfet du Loiret.

Je lui rappelle, en outre, qu'il appartient, en vertu de l'article 24 de la Constitution, au Parlement, et donc à ses membres, de contrôler l'action du gouvernement. C'est à ce titre que je suis intervenu au Sénat, comme l'ont fait mes collègues à l'Assemblée nationale, ainsi qu'auprès de différents membres du gouvernement et de lui-même au sujet de la situation de Najlae Lhimer. Cela procède du fonctionnement normal des institutions.

J'ai été bouleversé de constater qu'une jeune lycéenne de 19 ans venue devant les autorités légitimes de notre pays pour faire état des violences qu'elle subissait ait reçu pour réponse un ordre d'expulsion. Je considère qu'il aurait été plus juste de lui porter assistance en lien avec les différentes institutions concernées, en cette période où le Parlement et le gouvernement préconisent, à juste titre, des mesures pour lutter contre les violences faites aux femmes. Je continue de demander que Najlae Lhimer puisse bénéficier d'un visa pour poursuivre ses études et préparer son CAP.

Dans cette affaire les considérations humaines doivent l'emporter sur toute autre chose. »

4 - MON - LA RÉPUBLIQUE DU CENTRE - VENDREDI 5 MARS 2010